

## Règlement Jeu Concours « Vol en Montgolfière » Zú le guide

### ARTICLE 1

La société MYLA dont le siège social est situé à : 44 rue Condorcet 33300 Bordeaux organise un jeu concours dans le support Zú le guide

### ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à tous ceux ayant complété, oblitéré et renvoyé le coupon prévu à cet effet : personnes physiques de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

### ARTICLE 3

Deux moyens pour participer au jeu concours :

- Via ce formulaire en ligne : <http://www.zu-leguide.com/montgolfiere/>
- Via le code coupon qui est mis à la disposition des joueurs aux pages 99 et 100 du guide distribué en 50 000 exemplaires. Pour jouer, chaque participant devra remplir le coupon avec ses coordonnées (Prénom/Nom/Email), en oblitérant et renvoyant ce coupon/carte postale le participant accepte également de recevoir des informations de la part de Zu le guide.

### ARTICLE 4

Toute participation par un moyen autre que le formulaire en ligne et qu'en renvoyant ce coupon/carte postale est exclu. La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse postale) et la date limite d'envoi est le 31/12/2017 (cachet de la poste faisant foi)

### ARTICLE 5

Ce jeu est doté d'un seul lot : Un baptême de l'air en montgolfière pour 3 personnes avec l'option côtière (le rendez-vous du départ se fera du côté de Blaye ou de St Fort sur Gironde). Prestation réalisée par « La Montgolfière du Pinson ».

Valable jusqu'en novembre 2018 — Valeur 730€

### ARTICLE 6

Le tirage au sort se déroulera en Janvier 2018 par une main innocente (une personne n'ayant pas participé à ce jeu concours).

### ARTICLE 7

Le résultat sera communiqué sur le site [www.zu-leguide.com](http://www.zu-leguide.com)

### ARTICLE 8

Le règlement complet du présent jeu peut être obtenu à titre gratuit par toute personne sur simple demande auprès de Maître Jean Baptiste Biran, Cours Balguerie Stutzenberg 33 300 Bordeaux.

**ARTICLE 9**

Les données nominatives feront l'objet d'un traitement informatique et conservées dans un fichier que nous nous réservons le droit d'exploiter à des fins commerciales. Selon la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

**ARTICLE 10**

La société MYLA se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le présent jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée. A ce titre, sa responsabilité ne saurait également être encourue en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

**ARTICLE 11**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment le gain ou de participer de façon irrégulière au tirage, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.

**ARTICLE 12**

Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement